

ARRÊTÉ N°2026-027-RH
ARRETE DE DELEGATION
M. Elisio DE OLIVEIRA
3^{ème} adjoint au maire

Le Maire de LIZY sur OURCQ,
Vu le code général de la fonction publique,
Le Maire de la Commune de LIZY sur OURCQ,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la séance d'installation du Conseil municipal du 20 mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Vu le tableau du conseil municipal du 20 mars 2026,

Considérant le conseil municipal du 31 mars 2026 fixant la délégation des attributions au maire par le conseil municipal,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 3^{ème} adjoint.

Arrête

Article 1 : A compter du 21 mars 2026, Monsieur Elisio DE OLIVEIRA, 3^{ème} adjoint, est chargé de la Sécurité, du cadre de vie et de la vie associative.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment :

Sécurité :

- Le suivi des questions de sécurité publique et de tranquillité,
- Les relations avec les forces de l'ordre et les services de secours,
- La participation aux dispositifs de prévention (délinquance, risques, sécurité routière),
- Le suivi des plans communaux de sauvegarde et de gestion des risques.
- Police de la circulation : toute mesure sur l'ensemble des voies communales et chemins ruraux et, en application de l'article R110-1 du Code de la Route sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation routière, exercice des pouvoirs déterminés par les articles R411-1 et suivants du Code de la Route,
- Police administrative générale : toute mesure de police dévolue à la compétence du Maire en application de l'article L2212-2 du Code des Collectivités Territoriales (bon ordre, sûreté, sécurité et salubrité publiques),
- Police municipale : organisation et suivi du service.
- Lutte contre les pollutions visuelles (tags, affichage sauvage, etc),
- Supervision et entretien du système de vidéo-protection

Cadre de vie :

- Cimetière : élaboration de la politique tarifaire
- Lutte contre les dépôts sauvages
- Engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine
- Le suivi de la propreté urbaine et de l'entretien des espaces publics,

- L'amélioration du cadre de vie (espaces verts, mobilier urbain, embellissement),
- Le suivi des problématiques environnementales locales,
- La coordination avec les services techniques sur ces thématiques.
-

Vie associative :

- Les relations avec les associations locales,
- Le soutien et l'accompagnement des initiatives associatives,
- Le suivi des subventions aux associations,
- La coordination des événements associatifs en lien avec les autres délégations.

Article 2 : La signature par monsieur Elisio DE OLIVEIRA des pièces et actes repris à l'article 1, du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

Pour le Maire et par délégation,
Le 3^{ème} adjoint
Elisio DE OLIVEIRA

Article 3 : Madame le Maire, Madame la directrice générale des services de la commune de Lizy-sur-Ourcq et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- A Monsieur le Sous-Préfet,
- Au receveur municipal,
- Au président du Centre de Gestion,
- À l'intéressé,

Fait à Lizy-sur-Ourcq, le 1er avril 2026

Le Maire,
Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé(e).

Notifié le :

Signature de l'intéressé(e)

